

requis pour remplir convenablement leur rôle de sénateurs? Il ne faut pas oublier que tout député est membre d'un parti et que tant que durera le système actuel des partis politiques, nous ne pourrions travailler sans en tenir compte. Ne s'agit-il pas, d'ailleurs, d'un jeu éminemment honnête? Et si nous voulons le jouer en en respectant les règles, je n'y vois aucun inconvénient.

Je félicite tout de même sincèrement l'honorable député de la motion qu'il vient de présenter. Il me semble qu'elle est très substantielle. Tout ce qu'on y traite semble de première importance. Encore une fois, je suis étonné de constater que le député n'a traité que d'un aspect, l'avant-dernier, savoir l'abolition du Sénat.

Je suis persuadé que les autres aspects de sa motion reposeraient sur quelque chose de fondé et de très objectif, laissant entrevoir des améliorations concrètes et efficaces dans l'organisation du Sénat.

D'un autre point de vue, je me demande, malgré tout le sérieux du texte de sa motion, si l'honorable député ne nous présente pas quelque chose qu'il faudrait commencer à étudier par la fin, si nous voulons envisager le problème de façon intelligente, sensée et sérieuse.

• (5.30 p.m.)

Je me demande si nous ne devrions pas plutôt nous efforcer d'aborder l'étude de l'abolition du Sénat, comme d'autres problèmes connexes très sérieux, d'une façon plus globale, avec un esprit de synthèse, en allant à l'essentiel. Je me demande aussi pourquoi nous ne nous inspirerions pas d'une pratique suivie depuis quelques années au sein de l'administration canadienne. Il s'agit d'une méthode qui a fait ses preuves, en dépit des critiques formulées par certains et qui est reconnue par la plupart des penseurs canadiens et des hommes d'affaires sérieux.

Il y a quelques années, après 1960, des commissions d'études, des commissions royales d'enquête ont été instituées. Elles ont fait leur preuve, selon moi. La Commission royale d'enquête Glassco sur l'administration du gouvernement a mené à bien sa tâche, si je me souviens bien. Les membres de cette Commission ont étudié globalement tout le système de l'administration publique gouvernementale. On est allé à l'essentiel, on a étudié l'ensemble du problème. Par la suite, d'autres commissions ont étudié le détail de l'administration. Leur étude était plus concrète. Elle a été faite plus avec un esprit d'analyse qu'un esprit de synthèse, ce que je recommande d'abord. Ces commissions ont étudié des aspects secondaires ou moins importants du problème

que la Commission royale d'enquête sur l'administration du gouvernement avait omis d'analyser.

Je pense particulièrement à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, à la Commission Monpetit, qui a fait l'étude de l'administration des postes, et à la Commission Laurendeau-Dunton, qui a fait une étude globale très importante sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Je me demande si l'on ne devrait pas s'inspirer de ce processus pour recommander plutôt au gouvernement de former une commission pour étudier l'ensemble de nos institutions parlementaires, dont le Sénat et la Chambre des communes, afin qu'elles soient plus efficaces, plus pratiques et plus intéressantes pour l'ensemble du peuple canadien.

On revient toujours, depuis plusieurs années, à croire en l'importance relative du Sénat. Le Sénat a une importance. Il faudrait peut-être la déterminer une fois pour toutes. Dans bien des milieux, et c'est l'opinion de l'honorable député, on a l'impression que cette institution est inutile.

On dit communément que le Sénat semble endosser automatiquement les mesures adoptées par la Chambre. On l'accuse d'inefficacité. Toutefois, selon moi, le Sénat—comme la Chambre des communes—est une institution consacrant la liberté d'expression de la population du Canada. C'est donc à l'avantage du Sénat ou de la Chambre.

Sans être traditionaliste par principe, parce que je suis libéral, je tiens plutôt à favoriser le changement, mais dans la sécurité, comme on commence à le dire depuis quelque temps dans certains milieux. On peut tout de même dire, en s'inspirant du passé, que, depuis le commencement du monde, les sages d'une nation ont toujours eu une grande importance et une grande utilité.

Référons-nous aussi à un vieil adage populaire toujours à l'ordre du jour et très pratique, qui reflète tout de même un esprit de renouvellement et de jeunesse: «Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait».

Même si on dit que l'avenir appartient aux jeunes et que, de plus en plus, même le présent tend à leur appartenir, il ne faut tout de même pas oublier l'échelle des valeurs. La jeunesse a de la valeur, mais il ne faut pas oublier que les anciens en ont également. Il faut savoir faire la distinction entre les deux et faire jouer à chacun son rôle.

Si je parle des anciens, tout le monde reconnaîtra qu'à partir de 30 ans, un citoyen canadien peut être nommé au Sénat. Généralement, ce sont des personnes âgées, des citoyens qui ont déjà fait leurs preuves assez souvent au cours d'une carrière passablement